

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

—
*Direction générale
des collectivités locales*

—
Département des études
et des statistiques locales

**Circulaire du 27 janvier 2009 relative aux budgets primitifs
des intercommunalités à fiscalité propre 2009**

NOR : INTB0900014C

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets.

Comme chaque année, la direction générale des collectivités locales va procéder à l'analyse des budgets primitifs des intercommunalités à fiscalité propre.

Je vous saurais gré de m'adresser un exemplaire du budget 2009 accompagné de son état de dette des communautés urbaines, communautés d'agglomération, syndicats d'agglomération nouvelle, de votre département dès qu'ils vous auront été transmis.

Ces documents seront à adresser au plus tard le 15 juin 2009 à l'adresse suivante : direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de M. François GITTON, 2, place des Saussaies, 75008 PARIS.

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint au directeur général
des collectivités locales,*

B. DELSOL